

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 15 novembre 2018, à compter de 13 h 15, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil
- M. le préfet Michel Beaulieu, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis
- M. le conseiller Mario Fortier, Lévis
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le conseiller Clément Genest, Lévis
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec
- M. le préfet Harold Noël, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec
- Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec
- Mme la conseillère Suzanne Verreault, Québec
- M. le conseiller Patrick Voyer, Québec

Sont absents :

- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Sont également présents :

- Mme Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier

Période de recueillement et ouverture de la séance

Le président, M. Régis Labeaume, ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2018-89

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :
 - Ajouter le point 4DG) 3 - Ressources humaines

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 septembre 2018

Résolution n° C-2018-90

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par Mme Marie-Josée Savard, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 septembre 2018.

Adoptée

Alliances pour la solidarité – Signature d'une entente

Résolution n° C-2018-91

Sur proposition de Mme Marie-Josée Savard, appuyée par M. Rémy Normand, il est unanimement résolu :

Dans le cadre du Forum des élus de la Capitale-Nationale et de la mise en œuvre des Alliances pour la solidarité du gouvernement québécois :

- Que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) accepte d'agir à titre de mandataire des Alliances pour la solidarité pour la région de la Capitale-Nationale et accepte d'être fiduciaire du *Fonds québécois d'initiatives sociales*;
- d'autoriser le président de la CMQ et la secrétaire corporative à signer l'entente à intervenir sur la gestion du *Fonds québécois d'initiatives sociales*, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, les MRC de la région de la Capitale-Nationale et l'agglomération de Québec;
- d'autoriser la direction générale de la CMQ à lancer un appel de candidatures pour la dotation d'un poste contractuel de conseiller(ère) – Alliances pour la solidarité.

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2018

Responsable : Direction générale

Adoptée

Conférence annuelle 2020 de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Résolution n° C-2018-92

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Harold Noël, il est unanimement résolu :

- D'autoriser la direction générale à signifier l'intérêt de la Communauté métropolitaine de Québec pour l'organisation et la tenue de la Conférence annuelle 2020 de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent dans la région métropolitaine, étant entendu que le conseil devra approuver le budget de cette conférence et de l'inclure au budget 2020 de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2018

Responsable : Direction générale

Adoptée

Ressources humaines

Résolution n° C-2018-93

Sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- De prendre acte de la mesure disciplinaire imposée à un employé de la Communauté métropolitaine de Québec

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2018

Responsable : Direction générale

Adoptée

Calendrier des séances du comité exécutif et du conseil 2018 de la CMQ - Modification

Résolution n° C-2018-94

Sur proposition de Mme Suzanne Verreault, appuyée par M. Clément Genest, il est unanimement résolu :

- De modifier le calendrier des séances du comité exécutif et du conseil afin que les séances prévues le jeudi 13 décembre 2018 aient lieu le vendredi 7 décembre 2018, aux mêmes heures, à l'Édifice Andrée-P.-Boucher.

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2018

Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée

Budget 2018 – Virement

Résolution n° C-2018-95

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par Mme Suzanne Verreault, il est unanimement résolu :

- D'autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ provenant de la fonction « Hygiène du milieu – protection de l'environnement – poste rémunération » à la fonction « Administration – poste honoraires professionnels ».

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2018

Responsable : Trésorerie

Adoptée

Budget 2018 – Engagements budgétaires – Partie II

Résolution n° C-2018-96

Sur proposition de Mme Suzanne Verreault, appuyée par M. Harold Noël, il est unanimement résolu :

- D'affecter le surplus financier de la Partie II du budget 2018 pour le financement d'activités du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles prévues en 2019.

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2018

Responsable : Trésorerie

Adoptée

Avis de conformité sur le règlement n° 184.4 de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Résolution n° C-2018-97

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par M. Harold Noël, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement n° 184.4 modifiant le règlement n° 27 intitulé « Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré » et ses amendements et visant à corriger, bonifier et préciser certains volets de son contenu.
- D'autoriser la secrétaire corporative à délivrer et à transmettre à la MRC de La Côte-de-Beaupré le certificat de conformité requis par la loi à l'égard de ce règlement, la présente résolution faisant office de ce certificat.
- De transmettre copie du présent rapport décisionnel ainsi que de la résolution l'accompagnant à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2018

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de conformité sur le règlement n° 184.5 de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Résolution n° C-2018-98

Sur proposition de M. Michel Beaulieu, appuyée par M. Harold Noël, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement n° 184.5 modifiant le règlement n° 27 intitulé « Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré » et ses amendements à l'égard de l'article 5.4.5.2.1 accordant une dérogation pour l'agrandissement du bâtiment commercial et la consolidation de l'aire de stationnement de l'immeuble situé au 8862, boulevard Sainte-Anne, à Château-Richer.
- D'autoriser la secrétaire corporative à délivrer et à transmettre à la MRC de La Côte-de-Beaupré le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat.
- De transmettre copie du présent rapport décisionnel ainsi que de la résolution l'accompagnant à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2018

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de conformité projet de règlement RV-2018-18-54 de la Ville de Lévis modifiant le schéma d'aménagement et de développement

Résolution n° C-2018-99

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par M. Mario Fortier, il est unanimement résolu :

- D'informer la Ville de Lévis que le Projet de règlement RV-2018-18-54 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (ajustement quant au périmètre d'urbanisation, aux lacs et cours d'eau, au plan de gestion des milieux naturels, au calcul de la densité dans le cas d'un usage non résidentiel, aux exigences pour une école primaire, secondaire ou un aréna et à la délimitation de certaines aires d'affectations du territoire) apparaît conforme aux objectifs et stratégies poursuivis par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- De transmettre à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel ainsi que de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2018
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale 2019-2022

Résolution n° C-2018-100

Sur proposition de M. Régis Labeaume, appuyée par Mme Marie-Josée Savard, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le président et la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à signer une entente à intervenir, entre autres, avec les MRC de La Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est, Portneuf et L'Île-d'Orléans, ainsi que Développement Côte-de-Beaupré et l'Association touristique de Charlevoix portant sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale, dont la période s'échelonne du 1^{er} mars 2019 au 31 mars 2022.
- D'autoriser une participation financière de 30 000 \$ de la part de la CMQ à raison d'un montant de 10 000 \$ par année.
- D'autoriser la direction générale de la CMQ à désigner un représentant pour participer aux travaux de l'équipe de travail formée par la présente entente.

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2018
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Renouvellement de l'entente sur le titre de transport métropolitain entre Québec et Lévis pour l'année 2019

Résolution n° C-2018-101

Sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- De renouveler, pour une période de 12 mois (1^{er} janvier au 31 décembre 2019), l'entente sur le titre de transport métropolitain entre Québec et Lévis, conditionnellement au financement prévu au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (décret n° 1152-2002 modifié par les décrets n° 148-2007 du 14 février 2007, 982-2008, 983-2008 du 8 octobre 2008 et 1005-2013 du 25 septembre 2013), ou à tout autre programme similaire ou analogue prévoyant une contribution équivalente.
- D'autoriser le président de la Communauté métropolitaine de Québec et la secrétaire corporative, ou en leur absence ou en empêchement d'agir, le vice-président du comité exécutif et le directeur général et trésorier, à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires à l'application de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2018
Responsable : Transport et mobilité

Adoptée

Renouvellement de l'entente sur le titre de transport métropolitain sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré pour l'année 2019

Résolution n° C-2018-102

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par M. Harold Noël, il est unanimement résolu :

- De renouveler, pour une période de 12 mois (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019), l'entente sur le titre de transport métropolitain pour le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré conditionnellement à la participation financière pour le moins équivalente de la MRC et au renouvellement de l'entente avec le ministère des Transports du Québec relative au financement prévu au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes ou à tout autre programme similaire ou analogue prévoyant une contribution équivalente.
- D'autoriser le président de la Communauté métropolitaine de Québec et la secrétaire corporative, ou en leur absence ou en empêchement d'agir, le vice-président du comité exécutif et le directeur général, à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2018
Responsable : Transport et mobilité

Adoptée

Renouvellement de l'entente sur le titre de transport métropolitain sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier pour l'année 2019

Résolution n° C-2018-103

Sur proposition de M. Michel Beaulieu, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

- De renouveler, pour une période de 12 mois (1^{er} janvier au 31 décembre 2019), l'entente sur le titre de transport métropolitain pour le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier, conditionnellement à la participation financière pour le moins équivalente de la MRC et au renouvellement de l'entente avec le ministère des Transports du Québec relative au financement prévu au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes ou à tout autre programme similaire ou analogue prévoyant une contribution équivalente.
- D'autoriser le président de la Communauté métropolitaine de Québec et la secrétaire corporative, ou en leur absence ou en empêchement d'agir, le vice-président du comité exécutif et le directeur général, à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires à l'application de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2018
Responsable : Transport et mobilité

Adoptée

Renouvellement de l'entente sur le titre de transport métropolitain sur le territoire de la MRC de L'Île-D'Orléans pour l'année 2019

Résolution n° C-2018-104

Sur proposition de M. Harold Noël, appuyée par M. Michel Beaulieu, il est unanimement résolu :

- De renouveler, pour une période de 12 mois (1^{er} janvier au 31 décembre 2019), l'entente sur le titre de transport métropolitain pour le territoire de la MRC de L'Île-d'Orléans, conditionnellement à la participation financière pour le moins équivalente de la MRC et au renouvellement de l'entente avec le ministère des Transports du Québec relative au financement prévu au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes ou à tout autre programme similaire ou analogue prévoyant une contribution équivalente.
- D'autoriser le président de la Communauté métropolitaine de Québec et la secrétaire corporative, ou en leur absence ou en empêchement d'agir, le vice-président du comité exécutif et le directeur général, à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires à l'application de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2018
Responsable : Transport et mobilité

Adoptée

Bordereau d'information

A) Contrats octroyés par le comité exécutif :

- 1) *Gestion des matières résiduelles - Relance automnale de la campagne sur les résidus dangereux : Dans le cadre d'une relance automnale de la campagne publicitaire portant sur la récupération des résidus dangereux, autoriser une dépense maximale de 20 000 \$, taxes incluses, pour la réservation d'espaces médiatiques sur Internet et le versement des droits de narration et de diffusion à l'Union des artistes. - Résolution n° E-2018-106*

- 2) Contrat pour un programme d'éducation et de sensibilisation à la protection de l'eau auprès d'élèves du primaire en 2018-2019 : Octroyer un contrat à l'organisme Québec'ERE pour la réalisation d'un programme d'engagement et de formations relatives à l'environnement auprès d'élèves du primaire, en 2018-2019, pour une somme maximale de 24 356 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service en date du 10 septembre 2018. - **Résolution n° E-2018-107**
- 3) Contrat pour un programme d'éducation et de sensibilisation à la protection de l'eau auprès d'élèves du primaire en 2018-2019 : Octroyer un contrat au Groupe d'éducation et d'écovigilance de l'eau (G3E) pour la réalisation d'un programme d'éducation et de sensibilisation à la protection de l'eau auprès d'élèves du secondaire, en 2018-2019, pour une somme maximale de 24 428 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de septembre 2018. - **Résolution n° E-2018-108**
- B) Historique des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ du 1^{er} janvier au 31 octobre 2018
- C) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 15 mars 2018
- D) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 21 mars 2018
- E) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 21 juin 2018
- F) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 30 août 2018
- G) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 septembre 2018
- H) 2018-10-09 – Lettre du MTMDET – Transport adapté - Deuxième versement 2017
- I) 2018-10-15 – Lettre du MTMDET – Transport adapté - Renouvellement 2018
- J) Portrait statistique 2016 de CMQ

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Sont déposés :

- Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique (André Belisle pour regroupement)
- Rapport spécial du GIEC sur le réchauffement de 1,5° C (2018) (Pierre Richard, ing.)
- Résolution n° 18-08.03 de la Commission scolaire central Québec (Michel Lefebvre, citoyen)

Clôture de la séance

Résolution n° C-2018-105

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par M. Michel Beaulieu, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 14 h.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

-9-

Les résolutions n^{os} C-2018-89 à C-2018-105 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME

PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE

SECRÉTAIRE CORPORATIVE